

4.2 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES (COMPÉTITIONS DE LA CIK-FIA)

Dans le cadre des Championnats, Coupes et Trophées CIK-FIA de Karting, toutes les dispositions des Prescriptions Générales s'appliquent et se trouvent complétées par les présentes Prescriptions Spécifiques.

Le contrôle et la bonne marche des Compétitions de Championnats CIK-FIA pour les véhicules dénommés «karts» devront être assurés dans chaque pays par l'Autorité Sportive Nationale («ASN») détenant le pouvoir sportif en vertu de son affiliation à la FIA.

La CIK-FIA organise les Championnats internationaux, ainsi que des Trophées et Coupes (ci-après dénommés «Championnats CIK-FIA») qui sont la propriété de la CIK-FIA. Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, Promoteur, Concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant le Championnat.

1 - Règlement

Dans le Règlement Sportif, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et n'ont pas d'autorité réglementaire.

2 - Organisation

Les Championnats CIK-FIA se déroulent en une seule ou plusieurs Compétitions.

3 - Karts admis

Ne peuvent être admis à une Compétition de Championnat CIK-FIA que les karts conformes au Règlement Technique de Karting de la CIK-FIA.

4 - Inscription et organisation des Compétitions de Championnat CIK-FIA

A. Seule la FIA est habilitée à déterminer le calendrier des Compétitions des Championnats CIK-FIA et à en confier l'organisation aux ASN.

B. Seule la FIA est habilitée à accorder l'organisation d'un Championnat CIK-FIA à une ASN selon les règlements particuliers d'attribution.

C. Au cas où une ASN déléguerait son organisation à un tiers, l'ASN demeurerait responsable vis-à-vis de la CIK-FIA en ce qui concerne le respect de tous les règlements. Aucun Constructeur, aucune association de Constructeurs, aucun Concurrent ne pourra organiser ou être associé à une ASN, à un club affilié à cette ASN ou à un Organisateur, pour l'organisation d'une Compétition de Championnat CIK-FIA.

D. Les Championnats CIK-FIA ne peuvent se dérouler que sur un circuit homologué par la CIK-FIA, détenant une Licence Circuit (pour les circuits courts) ou une Licence Circuit FIA de degré 1 à 4 (pour les circuits longs).

E. Toute candidature pour l'organisation d'une Compétition devra parvenir au Secrétariat de la CIK-FIA au plus tard mi-mai de l'année précédant la date de la Compétition (excepté pour les Compétitions sur circuits longs, dont les candidatures pourront être soumises en septembre), accompagnée d'un dossier complet. Toute réglementation nationale particulière doit être soumise à la CIK-FIA au moment

4.2 SPECIFIC PRESCRIPTIONS (CIK-FIA COMPETITIONS)

Within the framework of the CIK-FIA Championships, Cups and Trophies, all provisions of the General Prescriptions are applied and are completed by these Specific Prescriptions.

The control and good running of the CIK-FIA Championship Competitions for vehicles called «karts» shall be ensured in each country by the National Sporting Authority («ASN») holding the sporting power in accordance with its FIA membership.

The CIK-FIA organises the international Championships, as well as Trophies and Cups (hereafter called «CIK-FIA Championships») which are the property of the CIK-FIA. All parties concerned (FIA, CIK-FIA, ASN, Organisers, Promoter, Entrants and circuits) undertake to apply and observe the rules governing the Championship.

1 - Regulations

Headings in the Sporting Regulations are for ease of reference only and do not form part of these regulations.

2 - Organisation

The CIK-FIA Championships are held in either one or several Competitions.

3 - Eligible karts

Only karts complying with the Karting Technical Regulations may be accepted in a CIK-FIA Championship Competition.

4 - Entry and organisation of CIK-FIA Championship Competitions

A. Only the FIA is entitled to determine the calendar of the CIK-FIA Championship Competitions and to entrust ASNs with their organisation.

B. Only the FIA is entitled to grant the organisation of a CIK-FIA Championship to an ASN in accordance with the specific awarding regulations.

C. Should an ASN delegate its organisation to a third party, the ASN would remain responsible vis-à-vis the CIK-FIA as regards the respect of all the regulations. No Manufacturer, no association of Manufacturers, no Entrant may organise or be associated with an ASN, with a club affiliated to that ASN or with an Organiser, for the organisation of a Competition counting towards a CIK-FIA Championship.

D. CIK-FIA Championships may be held only on circuits homologated by the CIK-FIA and holding a Circuit Licence (for short circuits) or a grade 1 to 4 FIA Circuit Licence (for long circuits).

E. Any application for the organisation of a Competition must reach the CIK-FIA Secretariat with a full dossier at the latest in mid May of the year before the date of the Competition (except for Competitions held on long circuits, which can be applied for in September). Any specific national regulations must be submitted to the CIK-FIA with the original application for inclusion of the Competition on the CIK-

de la candidature pour l'inscription de la Compétition au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA. Seule l'approbation de la CIK-FIA peut rendre effectives de telles réglementations particulières pour la Compétition. La CIK-FIA assurera que tous les candidats Concurrents soient informés de telles réglementations particulières avant la date de clôture des engagements.

F. Tous les Organiseurs des Compétitions de Championnats CIK-FIA s'engagent à respecter tous les textes régissant le Championnat par le fait même d'organiser la Compétition.

G. Les Compétitions d'un même Championnat doivent être séparées par deux semaines au moins. La CIK-FIA se réserve le droit de réduire cet intervalle en raison de circonstances particulières.

H. Une participation minimale de vingt Pilotes par catégorie est fixée pour que le titre d'un Championnat CIK-FIA soit attribué. Un participant est un Pilote qui figure sur la Liste des Participants établie à l'issue des Vérifications Sportives et Techniques.

I. Une Compétition peut être annulée si les karts de moins de douze Pilotes ont satisfait aux Vérifications Techniques. Si aucune formule de remplacement ne peut être trouvée, la CIK-FIA étudiera toute solution palliative.

J. Le droit de lier le nom d'une entreprise, organisation ou marque commerciale à un Championnat CIK-FIA est réservé exclusivement à la CIK-FIA. Sauf accord écrit préalable de la CIK-FIA, aucun Organisateur ou groupement d'Organisateurs dont la/les Compétition(s) fait/font partie d'un Championnat CIK-FIA ne peut indiquer ou faire croire que ledit Championnat est subventionné ou aidé financièrement, soit directement, soit indirectement, par une entreprise ou organisation commerciale.

K. Toute ASN qui désire qu'une nouvelle Compétition soit incluse dans un Championnat doit en aviser la CIK-FIA, qui désignera au moins un Observateur de la CIK-FIA devant être présent à la Compétition organisée dans le courant de l'année qui précède celle au cours de laquelle la Compétition doit être inscrite au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA.

5 - Déplacement ou annulation d'une Compétition de Championnat CIK-FIA

A. Suite à tout déplacement ou annulation, la CIK-FIA pourra désigner une Compétition de remplacement en choisissant parmi les Compétitions de réserve éventuelles.

B. Le déplacement ou l'annulation d'une Compétition avec un préavis inférieur à trois mois pourra entraîner le refus d'inscription de la Compétition ou d'une autre Compétition proposée par l'ASN pour le Championnat de l'année suivante, sauf s'il s'agit d'un cas de force majeure admis par la CIK-FIA.

6 - Publication du Règlement Particulier

A. Un mois avant la Compétition concernée, la CIK-FIA publiera le Règlement Particulier approuvé sur son site internet - www.cikfia.com.

B. Lorsque l'Organisateur enverra son Règlement Particulier à la CIK-FIA pour acceptation, il devra joindre obligatoirement son attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'ensemble du déroulement de la manifestation.

FIA International Sporting Calendar. Only with the approval of the CIK-FIA can such specific regulations come into force for the Competition. The CIK-FIA will ensure that all applicant Entrants are informed of such specific regulations before the closing date of entries.

F. All Organisers of CIK-FIA Championship Competitions undertake to respect all texts governing the Championship by the very fact of organising the Competition.

G. Competitions of one and the same Championship must be separated by at least two weeks. The CIK-FIA reserves the right to reduce this interval according to particular circumstances.

H. A minimum participation of twenty Drivers per category is set for the awarding of a CIK-FIA Championship title. A participant is a Driver whose name appears on the List of Participants drawn up at the end of the Sporting Checks and Scrutineering.

I. A Competition may be cancelled if the karts of fewer than twelve Drivers have passed Scrutineering. If no alternative formula can be found, the CIK-FIA will study any palliative solution.

J. The right to associate the name of a company, an organisation or a commercial make to a CIK-FIA Championship is exclusively reserved for the CIK-FIA. Unless there is a previous written agreement of the CIK-FIA, no Organiser or group of Organisers whose Competition(s) is/are part of a CIK-FIA Championship may indicate or make believe that the said Championship is sponsored or financially helped, either directly or indirectly, by a commercial firm or organisation.

K. Any ASN wishing a new Competition to be included in a Championship must advise the CIK-FIA, which will appoint at least one CIK-FIA Observer, who must be present at the Competition organised the year before that in which the Competition is to be entered on the CIK-FIA International Sporting Calendar.

5 - Change of date or cancellation of a CIK-FIA Championship Competition

A. The CIK-FIA may designate a replacement for a cancelled Competition or for an Competition the date of which has changed, by choosing among possible reserve Competitions.

B. The change of date or cancellation of a Competition with less than three months notice may entail refusal of the entry of the Competition or of any other Competition proposed by the ASN for the Championship of the following year, except in cases of force majeure accepted by the CIK-FIA.

6 - Publication of the Supplementary Regulations

A. One month before the Competition concerned, the CIK-FIA shall publish the approved Supplementary Regulations on his website - www.cikfia.com.

B. When the Organiser sends his Supplementary Regulations to the CIK-FIA for approval, he must enclose his Civil Liability insurance certificate covering the entire meeting.

C. Les règlements seront publiés en français et en anglais; le cas échéant, ils pourront être traduits en d'autres langues.

7 - Délégués CIK-FIA

A. Pour chaque Compétition, la CIK-FIA pourra désigner les délégués suivants:

- au moins un Délégué Technique,
- un Délégué Médical,
- un Délégué Media,
- un Délégué Sécurité,
- un Délégué Chronométrateur,
- un Maître de Cérémonie.

B. Le rôle des délégués de la CIK-FIA [excepté le(s) Délégué(s) Technique(s), qui est/sont responsable(s) du Contrôle Technique] est de superviser dans leurs fonctions les Officiels de la Compétition, de veiller à ce que tous les règlements régissant le Championnat soient respectés, de formuler les remarques qu'ils jugeraient nécessaires et de dresser tout rapport nécessaire concernant le déroulement de la Compétition dans leur champ de compétence.

8 - Officiels

Les Officiels suivants seront désignés par la CIK-FIA:

- deux Commissaires Sportifs internationaux, dont l'un sera nommé Président du Collège, de nationalité différente de celle de l'Organisateur, choisis parmi la liste des Commissaires Sportifs établie par la CIK-FIA.
- la CIK-FIA se réserve le droit de nommer également un Directeur d'Épreuve, au moins 2 Commissaires Techniques et un Coordinateur.

Les Officiels suivants seront désignés par l'ASN qui organise la Compétition ou délivre le permis pour la Compétition, et leurs noms seront communiqués à la CIK-FIA en même temps que le Règlement Particulier de la Compétition:

- un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN,
- un Commissaire Technique en chef,
- un Directeur de Course qui sera choisi parmi ceux admis par la CIK-FIA,
- un Directeur de Course adjoint,
- un Secrétaire de la manifestation,
- un Médecin en chef et un second médecin,
- un Chronométrateur en chef (seulement si un Délégué Chronométrateur n'est pas nommé par la CIK-FIA).

Le Directeur d'Épreuve, le Directeur de Course, le(s) Délégué(s) Technique(s), le Délégué Chronométrateur, le Coordinateur et les Commissaires Sportifs doivent être présents à la Compétition au plus tard une heure avant l'heure de clôture des Vérifications Sportives.

Le Directeur de Course doit se tenir à la Direction de Course et en contact avec tous les postes de Commissaires à tout moment lorsque les karts sont autorisés à rouler sur la piste. Le Président du Collège des Commissaires Sportifs, le Directeur d'Épreuve, le Directeur de Course et le(s) Délégué(s) Technique(s) ou à défaut, le Commissaire Technique en chef, doivent être en contact radio permanent.

9 - Acceptation des engagements des Pilotes

A. Les demandes d'engagement seront envoyées par les Concurrents, à l'adresse figurant sur les formulaires officiels imprimés et diffusés par la CIK-FIA, après que les Concurrents auront fait viser leur formulaire par leur ASN. Une inscription sans visa de l'ASN sera

C. The regulations shall be published in French and in English; should the need arise, they can also be translated into other languages.

7 - CIK-FIA Delegates

A. For each Competition the CIK-FIA may nominate the following delegates:

- at least one Technical Delegate,
- a Medical Delegate,
- a Media Delegate,
- a Safety Delegate;
- a Timekeeping Delegate,
- a Master of Ceremony.

B. The role of the CIK-FIA delegates [except the Technical Delegate(s), who is/are responsible for Scrutineering] is to supervise the Officials of the Competition in their duties, to see that all the regulations governing the Championship are respected, to make any comments they deem necessary and to draw up any necessary reports concerning the running of the Competition in their field of competence.

8 - Officials

The following Officials will be appointed by the CIK-FIA:

- two international Stewards, one of whom will be nominated Chairman of the Panel, of a nationality different from that of the Organizer, chosen from the list of Stewards drawn up by the CIK-FIA.
- the CIK-FIA reserves the right also to appoint a Race Director, at least 2 Scrutineers and a Coordinator.

The following Officials will be appointed by the ASN organising the Competition or delivering the permit to organise the Competition, and their names will be sent to the CIK-FIA at the same time as the Supplementary Regulations of the Competition:

- a Steward chosen from among the ASN's licence-holders,
- a Chief Scrutineer,
- a Clerk of the Course chosen from those admitted by the CIK-FIA,
- a deputy Clerk of the Course,
- a Secretary of the meeting,
- a Chief Medical Officer and a second doctor,
- a Chief Timekeeper (only if a Timekeeping Delegate is not appointed by the CIK-FIA).

The Race Director, the Clerk of the Course, the Technical Delegate(s), the Timekeeping Delegate, the Coordinator and the Stewards must be present at the Competition at the latest one hour before the closing of the Sporting Checks.

The Clerk of the Course must stay at Race Control and be in contact with all Marshals' posts whenever karts are allowed to drive on the track. The Chairman of the Panel of Stewards, the Race Director, the Clerk of the Course and the Technical Delegate(s) or, failing that, the Chief Scrutineer, must be in permanent radio contact.

9 - Acceptation of Drivers' entries

A. Once Entrants have had their forms stamped by their ASNs, they shall send their entry applications to the address appearing on the official forms printed and issued by the CIK-FIA. An entry application without a visa from the ASN will be considered as null and void.

considérée comme nulle et non avenue. Sauf règlement particulier, les inscriptions seront clôturées au plus tard quatre semaines avant le déroulement de la Compétition ou l'ouverture du Championnat.

B. Le nombre total des engagés peuvent être limités (voir Prescriptions Spécifiques éventuelles contenues dans les Règlements Sportifs des Championnats CIK-FIA).

C. Un Pilote pourra s'engager dans un seul Championnat au cas où plusieurs Championnats se courraient dans le cadre d'une même manifestation.

D. Toutes les candidatures seront étudiées par la CIK-FIA, qui publiera la liste des karts et des Pilotes acceptés, avec leurs numéros de compétition, au plus tard 15 jours après la date de clôture des engagements.

10 - Conditions générales

A. Il incombe aux Concurrents d'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement observent toutes les dispositions du Code, du Règlement Technique et du Règlement Sportif. Si un Concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à la Compétition, il doit désigner son représentant par écrit. À tout moment d'une Compétition, la personne chargée d'un kart engagé est responsable conjointement et solidairement avec le Concurrent, de façon à assurer l'observation des dispositions.

B. Les Concurrents doivent assurer que leurs karts respectent les conditions de conformité et de sécurité pendant toute la durée de la Compétition.

C. La présentation d'un kart aux Vérifications Techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.

D. Les Concurrents, Pilotes, assistants et invités devront à tout instant porter les insignes d'identification appropriés qui leur auront été remis conformément aux prescriptions de l'Article 13 des présentes Prescriptions Spécifiques.

11 - Vérifications Sportives et Techniques

A. Voir l'Article 2.10 des Prescriptions Générales.

B. Lors de la première Compétition, la CIK-FIA vérifiera toutes les licences.

C. Lors des Vérifications Techniques de la Compétition, il sera procédé à un marquage du châssis et des pièces principales des moteurs (1/2 carter et cylindre). Les châssis et moteurs seront marqués au moyen de codes-barres. Les châssis et moteurs seront identifiés par des autocollants à codes-barres fournis et mis en place par les Commissaires Techniques. Les moteurs, qui seront marqués de deux autocollants (un sur le cylindre, l'autre sur un 1/2 carter), devront comporter des emplacements de 28 x 20 mm, totalement propres et dégraissés, et fraisés selon les positions décrites sur une annexe à la Fiche d'Homologation.

À tout moment de la Compétition, les marquages devront être intacts et parfaitement lisibles. Il est interdit d'appliquer un matériau ou un produit quelconque sur les marquages. Un marquage détérioré ou illisible, qu'elle qu'en soit la raison, sera passible pour le Pilote concerné de la disqualification de la Compétition. La même sanction sera applicable en cas d'échange de matériel entre Pilotes. Les Concurrents concernés et tous les Pilotes qu'ils auront inscrits pour

Except in the case of specific regulations, entries will be closed at the latest four weeks before the Competition is held or before the opening of the Championship.

B. The total number of entries may be limited (see possible Specific Prescriptions included in the Sporting Regulations of the CIK-FIA Championships).

C. A Driver may enter only one Championship if several Championships are held within the framework of one and the same meeting.

D. All applications will be studied by the CIK-FIA, which will publish the list of karts and Drivers accepted, with their racing numbers, at the latest 15 days after the closing date of entries.

10 - General conditions

A. It is the Entrant's responsibility to ensure that every person concerned by his entry observes all the provisions of the Code, of the Technical Regulations and of the Sporting Regulations. If an Entrant is unable to be present in person at the Competition he must nominate his representative in writing. The person having charge of an entered kart during any part of a Competition is responsible jointly and severally with the Entrant for ensuring that the provisions are observed.

B. Entrants must ensure that their karts comply with the conditions of conformity and safety throughout the Competition.

C. The presentation of a kart for Scrutineering will be deemed an implicit statement of conformity.

D. Entrants, Drivers, assistants and guests must at all times wear the appropriate identification credentials which have been handed to them in accordance with the prescriptions of Article 13 of these Specific Prescriptions.

11 - Sporting Checks and Scrutineering

A. See Article 2.10 of the General Prescriptions.

B. At the first Competition, the CIK-FIA will control all licences.

C. At Scrutineering of the Competition, the chassis and the main engine parts (1/2 crankcase and cylinder) will be marked. The chassis and engines will be marked by means of bar codes. The chassis and engines will be identified by means of bar code stickers to be supplied and applied by the Scrutineers. The engines, which will be marked by two stickers (one on the cylinder and the other on a 1/2 crankcase), shall comprise spaces of 28 x 20 mm, totally clean without any grease, and milled in accordance with the locations described on an appendix to the Homologation Form.

At all times throughout the Competition these markings shall be intact and perfectly readable. It is forbidden to apply any material or product on the markings. A Driver with a marking that is damaged or unreadable for whatever reason will be liable to disqualification from the Competition. The same sanction will be applicable in the Competition of an exchange of equipment between Drivers. The Entrants concerned and all the Drivers they have entered may be

ront être exclus de la Compétition concernée.

Avant et après chaque séance d'Essais, chaque Manche et chaque Course de la phase finale, les Commissaires Techniques pourront vérifier si le marquage du matériel est conforme. À la fin de chaque séance d'Essais, de chaque Manche et de chaque Course de la phase finale, le Pilote devra s'assurer que les marquages sont intacts. Si un marquage subit une altération ou une déformation, le Pilote devra en informer immédiatement le(s) Délégué(s) Technique(s) ou le Commissaire Technique en Chef avant de quitter le Parc d'Assistance.

D. L'échange de moteurs, de châssis, de l'ensemble du châssis/moteur et des pneus est interdit entre les différents Pilotes. Aucun changement de châssis, du moteur ou de l'ensemble du châssis/moteur ne pourra être effectué pendant la procédure de départ ni entre le départ et l'arrivée des Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et Finale. Les contrevenants seront exclus de la Compétition concernée.

E. Le système de mesure du régime maximum fourni par la CIK-FIA pourra être utilisé dans les catégories où une limite de régime est prescrite. Ce système servira à la transmission en temps réel et au stockage des données de régimes maxima acquises. Il devra être installé dans le strict respect des instructions y afférentes. Il sera de la responsabilité des Concurrents de l'installer et de le faire fonctionner correctement. Il sera également de la responsabilité des Concurrents de s'assurer que le moteur ne dépasse pas le régime maximal autorisé. A chaque retour dans la zone du Parc Fermé, les karts devront être mis à disposition pour vérification et téléchargement des données. Toute vérification se fera en présence du Pilote et/ou du Mécanicien «A» concerné.

F. Contrôle des décibels

En application conjointe avec l'Article 2.19.1 du Règlement Technique, en cas de dépassement du seuil autorisé de bruit, les pénalités suivantes seront appliquées :

Lors des Essais Qualificatifs :

- pénalité de 3 places pour tout dépassement jusqu'à 1 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité de 6 places pour tout dépassement compris entre 1 et 2 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité de 9 places pour tout dépassement compris entre 2 et 3 dB au-delà du seuil prescrit ;
- rétrogradation au minimum à la dernière place du classement pour tout dépassement du seuil prescrit de plus de 3 dB.

- Lors des Manches Qualificatives et lors de la phase finale :

- pénalité en temps de 3 secondes pour tout dépassement jusqu'à 1 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité en temps de 6 secondes pour tout dépassement compris entre 1 et 2 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité en temps de 9 secondes pour tout dépassement compris entre 2 et 3 dB au-delà du seuil prescrit ;
- rétrogradation au minimum à la dernière place du classement pour tout dépassement du seuil prescrit de plus de 3 dB.

Il reste du pouvoir des Commissaires Sportifs d'infliger une disqualification en cas d'infraction supérieure à ces valeurs et/ou répétitive.

Les mesures de bruit pourraient être effectuées dès les Essais Libres.

excluded from the Competition concerned.

Before and after every Practice session, every Heat and every Race of the final phase, the Scrutineers may control whether the marking of the equipment complies with the rule. At the end of every Practice session, of every Heat and of every Race of the final phase, the Driver shall ensure that his markings are intact. If a marking has undergone an alteration or a deformation, the Driver shall immediately inform the Technical Delegate(s) or the Chief Scrutineer before leaving the Servicing Park.

D. Changing engines, chassis, the chassis/engine unit and tyres between the various Drivers is forbidden.

No change of the chassis, of the engine or of the chassis/engine unit may be carried out during the starting procedure or between the start and finish of the Qualifying Practice, Qualifying Heats-and Final. Offenders will be excluded from the Competition concerned.

E. The maximum RPM measurement system supplied by the CIK-FIA may be used in categories where an engine speed limit is prescribed. This system shall be used for real time transmission and for the storage of the logged maximum RPM data. It must be installed in strict accordance with the corresponding instructions. All Entrants are themselves responsible for the correct installation and the correct functioning thereof. It will also be the Entrants' responsibility to ensure that the engine does not exceed the maximum authorised engine speed. At each return to the Parc Fermé area, the karts must be available for checking and downloading the data. Every check will be carried out in the presence of the Driver and/or of the «A» Mechanic concerned.

F. Noise Control

In joint application with Article 2.19.1 of the Technical Regulations, if a kart exceeds the authorised noise level the following penalties will be inflicted:

During Qualifying Practice:

- penalty of 3 places for up to 1 dB exceeding the prescribed noise limit;
- penalty of 6 places for excesses comprised between 1 and 2 dB beyond the prescribed noise limit;
- penalty of 9 places for excesses comprised between 2 and 3 dB beyond the prescribed noise limit;
- a Driver whose kart's noise exceeds the prescribed noise limit by more than 3 dB will be classified last as a minimum.

- During the Qualifying Heats and in the final phase:

- time penalty of 3 seconds for up to 1 dB exceeding the prescribed noise limit;
- time penalty of 6 seconds for excesses comprised between 1 and 2 dB beyond the prescribed noise limit;
- time penalty of 9 seconds for excesses comprised between 2 and 3 dB beyond the prescribed noise limit;
- a Driver whose kart's noise exceeds the prescribed noise limit by more than 3 dB will be classified last as a minimum.

The Stewards always have the power to exclude a Driver whose infringement is over these figures and/or repetitive.

Noise controls could be carried out from Free Practice onwards.

G. Procédure de Pesage

a) Après les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale, chaque kart franchissant la Ligne sera pesé. Si le kart ne peut arriver jusqu'à la Zone du Pesage par ses propres moyens, il sera placé sous le contrôle exclusif des Commissaires de Piste, qui l'y conduiront ou l'y feront conduire, et le Pilote devra se rendre à la Zone de Pesage dès son retour aux stands afin que son poids soit établi.

b) À l'issue des Essais Qualificatifs, le Pilote et son kart seront pesés simultanément puis séparément. Si, pour des raisons de force majeure, le Pilote n'était pas en mesure de se présenter à la balance au terme d'une Manche Qualificative ou d'une course de la phase finale, son kart serait pesé seul et au poids du kart serait ajouté celui du Pilote enregistré à l'issue des Essais Qualificatifs.

c) Aucune matière ou substance solide, liquide, gazeuse ou de quelque nature que ce soit, ne pourra être ajoutée à un kart, y être posée ou en être ôtée avant le Pesage (sauf par un Commissaire Technique dans le cadre de ses activités officielles).

d) Seuls les Commissaires Techniques et les Officiels peuvent pénétrer dans la Zone du Pesage. Aucune intervention, quelle qu'elle soit, n'est autorisée dans cette Zone, à moins qu'elle n'ait été permise par ces Officiels.

e) Un kart ou un Pilote ne peuvent pas quitter la Zone du Pesage sans l'autorisation du Délégué Technique de la CIK-FIA (ou du Commissaire Technique).

f) Toute infraction aux présentes dispositions relatives au Pesage des karts pourra entraîner l'application d'une pénalité au Pilote et kart concernés.

g) L'Organisateur disposera la balance sous un abri à l'entrée du Parc Assistance «Arrivée» et devra prévoir un personnel suffisant pour assurer la mise en place du kart sur la balance. Les Mécaniciens seront tenus à l'écart des karts jusqu'à ce que la Procédure de Pesage de leur kart soit terminée.

h) Si le poids d'un Pilote et de son kart est inférieur à celui spécifié dans le Règlement Technique, le résultat sera communiqué par écrit au Concurrent, et le kart et son Pilote seront exclus de la séance d'Essais Qualificatifs ou de la Manche Qualificative concernées ou, s'agissant d'une Course de phase finale, au minimum classés dernier (le cas échéant, sans attribution de point au Championnat).

i) L'Organisateur devra prévoir des poids certifiés pour le calibrage de la balance.

12 - Numéros de compétition et nom du Pilote

A. Les numéros de compétition seront conformes aux dispositions de l'Article 24 du Règlement Technique.

B. Le nom du Pilote doit être inscrit sur chaque carrosserie latérale et être facilement lisible, conformément à l'Article 24 du Règlement Technique. En Championnat du Monde, il doit en outre apparaître en grandes lettres brodées sur la combinaison, dans le haut du dos et sur chacune des jambes.

C. Le drapeau de la nationalité du Pilote sera celui équivalant à la nationalité de sa licence, sauf en Championnat du Monde, où la

G. Weighing Procedure

a) After Qualifying Practice, the Qualifying Heats and the races of the final phase, each kart crossing the Line will be weighed. If the kart is unable to reach the Weighing Area by its own means it will be placed under the exclusive control of Marshals, who will take it there or have it taken there, and the Driver shall report to the Weighing Area as soon as he returns to the pits so that his weight may be established.

b) At the end of Qualifying Practice, the Driver and his kart will be weighed simultaneously then separately. Should for reasons of force majeure the Driver be unable to go to the scales at the end of a Qualifying Heat or of a race of the final phase, his kart would be weighed on its own and the Driver's weight registered after Qualifying Practice would be added to that of the kart.

c) No solid, liquid or gaseous matter or substance of any nature whatsoever may be added to a kart, placed on it or removed from it before Weighing (except by a Scrutineer within the framework of his official duties).

d) Only Scrutineers and Officials may penetrate in the Weighing Area. No intervention whatsoever is allowed in that Area unless it has been authorised by these Officials.

e) A kart or a Driver are not allowed to leave the Weighing Area without the authorisation of the CIK-FIA Technical Delegate (or Scrutineer).

f) Any infringement to these provisions relating to the Weighing of karts may entail the imposition of a penalty on the Driver and kart concerned.

g) The Organiser shall place the scales under a shelter at the entrance to the «Finish» Servicing Park and must provide for sufficient personnel to ensure the placing of the kart on the scales. Mechanics will be kept away from the karts until the Weighing Procedure of their karts is over.

h) If the weight of a Driver and of his kart is under that specified in the Technical Regulations, the result will be communicated in writing to the Entrant, and the kart and its Driver will be excluded from the Qualifying Practice session or from the Qualifying Heat concerned or, in the case of a final phase Race, as a minimum classified last (without allocation of any Championship points, if applicable).

i) The Organiser must provide for certified weights for the calibration of the scales.

12 - Racing numbers and name of the Driver

A. Racing numbers shall comply with the provisions of Article 24 of the Technical Regulations.

B. The name of the Driver shall appear on each side of the lateral bodywork and be clearly legible, in accordance with Article 24 of the Technical Regulations. In the World Championship, it must also appear in large letters embroidered on his overall, at the top of his back and on each of his legs.

C. The flag of the Driver's nationality shall be that of the nationality of his licence, except in the World Championship, where the Driver's

nationalité du Pilote sera celle qui équivaut à la nationalité de son passeport.

13 - Accès au Paddock

Dès leur arrivée, les Concurrents et Concurrents/Pilotes engagés devront se présenter au Secrétariat de l'Organisateur pour leur identification (suivant la réglementation des championnats concernés).

Il leur sera remis:

- a) 1 laissez-passer Concurrent (si le Concurrent n'est pas le Pilote lui-même),
- b) 1 laissez-passer Pilote (par Pilote inscrit),
- c) 2 laissez-passer Mécanicien (par Pilote inscrit), dont un donnant accès aux Parcs d'Assistance,
- d) 1 laissez-passer Invité (par Pilote inscrit), donnant accès au Paddock,
- e) 1 laissez-passer Véhicule «Paddock» (par Concurrent inscrit),
- f) 1 laissez-passer Véhicule «non-Paddock» (par Concurrent inscrit si le Concurrent n'est pas le Pilote lui-même),
- g) 1 laissez-passer Véhicule «non-Paddock» (par Pilote inscrit).

Seuls les Concurrents engagés auront un espace attribué dans le Paddock (une surface gratuite par Pilote engagé de 6 x 9 m).

Les Concurrents ne pourront occuper que les emplacements de Paddock qui leur auront été attribués et qui auront été désignés par la CIK-FIA. Tout Concurrent ne respectant pas cette réglementation se verra expulsé du Paddock et exclu de la Compétition.

Aucune modification ne pourra être apportée au plan du Paddock établi par la CIK-FIA. Dès l'ouverture du Paddock aux Concurrents (conformément aux règlements des championnats concernés) durant la semaine où se déroule la manifestation, l'Organisateur mettra à disposition le personnel nécessaire pour assurer le respect du plan du Paddock. Tous les accès au Paddock doivent être contrôlés dès le début de la manifestation.

L'Organisateur pourra délivrer des laissez-passer Visiteurs payants sur base d'un tarif maximum (40 Euros) déterminé par la CIK-FIA pour l'accès au Paddock, mais sans véhicule.

Toutes les personnes détenant un laissez-passer permanent délivré par la CIK-FIA pour l'année en cours auront libre accès au Paddock, mais sans véhicule.

Il existe 4 types de laissez-passer permanents CIK-FIA:

- «Trade»
- «Media»
- «Guest»
- «Official».

14 - Accès au Parc Assistance «Départ»

Seuls le Pilote et son Mécanicien porteur du laissez-passer requis («Mécanicien A») sont autorisés à pénétrer dans le Parc Assistance «Départ», avec le kart du Pilote.

15 - Carburant

Dans le cadre de certains Championnats, l'essence pourra être fournie par un seul et même Pétrolier à la suite d'un appel d'offres réalisé par la FIA.

16 - Briefing

Assister au Briefing est obligatoire. Tout Concurrent et tout Pilote n'étant pas présent au Briefing se verra infliger une amende obligatoire de 125 Euros qui devra être payée aux Commissaires Sportifs de la CIK-FIA avant que le Concurrent et le Pilote ne soient autorisés à poursuivre la manifestation.

nationality will be the one appearing on his passport.

13 - Access to the Paddock

As soon as they arrive, all Entrants and Entrants/Drivers entered must present themselves to the Organiser's Secretariat for identification (according to the regulations of the championships concerned).

They will be given:

- a) 1 Entrant's pass (if the Entrant is not the Driver himself),*
- b) 1 Driver's pass (per entered Driver),*
- c) 2 Mechanics' passes (per entered Driver), including one giving access to the Servicing Parks,*
- d) 1 Guest's pass (per entered Driver), giving access to the Paddock,*
- e) 1 «Paddock» Vehicle pass (per entered Entrant),*
- f) 1 «non-Paddock» Vehicle pass (per entered Entrant if the Entrant is not the Driver himself),*
- g) 1 «non-Paddock» Vehicle pass (per entered Driver).*

Only entered Entrants will have a space allocated in the Paddock (one free 6 x 9 m surface per entered Driver).

Entrants may occupy only those Paddock spaces that have been allocated to them and designated by the CIK-FIA. Any Entrant who does not respect this rule shall be expelled from the Paddock and excluded from the Competition.

No modification may be made to the Paddock plan. As soon as the Paddock is open to Entrants (according to the regulations of the championships concerned) in the week in which the meeting is held, the Organiser shall supply the necessary staff in order to ensure the respect of the Paddock plan. All access to the Paddock must be controlled from the very beginning of the meeting.

On the basis of a maximum fee (40 Euros) determined by the CIK-FIA, the Organiser may deliver paying Visitors' passes giving access to the Paddock, but without a vehicle.

Anyone holding a permanent pass issued by the CIK-FIA for the current year will have free access to the Paddock, but without a vehicle.

There are 4 types of CIK-FIA permanent passes:

- «Trade»*
- «Media»*
- «Guest»*
- «Official».*

14 - Access to the «Start» Servicing Park

Only the Driver and his Mechanic holder of the required pass («Mechanic A») are entitled to penetrate in the «Start» Servicing Park, with the Driver's kart.

15 - Fuel

Within the framework of certain Championships, petrol may be supplied by one and the same fuel Company following an invitation to tender issued by the FIA.

16 - Briefing

Attending the Briefing is mandatory. Before they can be allowed to continue the meeting, a mandatory fine of 125 Euros which must be paid to the CIK-FIA Stewards will be inflicted on any Entrant and Driver who do not attend the Briefing.

17 - Nombre de karts autorisés en piste

Le nombre des karts autorisés en piste (sur circuits courts) est limité à 34 pour la phase finale, 36 pour les Essais Qualificatifs et les Manches Qualificatives et 51 pour les Essais Libres.

18 - Déroulement d'une Compétition de Championnat CIK-FIA

Toute Compétition de Championnat CIK-FIA se composera d'Essais libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une phase finale.

Dans tous les cas, l'usage des transpondeurs est obligatoire.

18A - Essais Libres

Sauf réglementation particulière, l'horaire de la Compétition devra prévoir des Essais Libres pour chaque catégorie.

Ils seront réservés aux Pilotes engagés dans le Championnat et aux Pilotes Wild Card.

Ces Pilotes doivent avoir satisfait aux Vérifications Sportives et Techniques. Si le nombre des Pilotes est inférieur à 102, ils sont répartis au minimum en deux séries pour les numéros pairs et impairs. S'il est supérieur à 102, trois séries en nombre égal si possible doivent être prévues.

18B - Essais Qualificatifs

Les Pilotes ayant satisfait au Contrôle Technique sont répartis en séries égales si possible, par tirage au sort en présence d'au moins un Commissaire Sportif. Une séance de 8 minutes par série est prévue. Chaque série comprendra un nombre maximum de 36 Pilotes. Lors de la séance, le Pilote prendra le départ au moment de son choix. Tout Pilote ayant franchi la ligne tracée à la sortie de l'aire de départ sera considéré comme ayant pris le départ et son temps sera pris en compte, quelles que soient les circonstances. Tous les tours complets sont pris en compte. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué lors de la séance. En cas d'ex æquo, le 2^e meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex æquo. Le classement final des Essais Qualificatifs sera établi comme suit:

- S'il y a une seule série: la grille sera déterminée dans l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.
- S'il y a deux séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide ne dépasse pas 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: le classement sera déterminé par l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.
- S'il y a deux séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide dépasse 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: 1^{ère} place au meilleur temps de la 1^{ère} série (meilleur temps absolu), 2^e place au meilleur temps de la 2^e série, 3^e place au 2^e meilleur temps de la 1^{ère} série, 4^e place au 2^e meilleur temps de la 2^e série, 5^e place au 3^e meilleur temps de la 1^{ère} série, et ainsi de suite.
- S'il y a trois séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide ne dépasse pas 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: le classement sera déterminé par l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.
- S'il y a trois séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide dépasse 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: 1^{ère} place au meilleur temps de la 1^{ère} série (meilleur temps absolu), 2^e place au meilleur temps de la 2^e série, 3^e place au meilleur temps de la 3^e série, 4^e place au 2^e meilleur temps de la 1^{ère} série, 5^e place au 2^e meilleur temps de la 2^e série, et ainsi de suite.
- Et ainsi de suite selon le même principe s'il y a davantage de séries.

Si aucun temps n'est pris en compte pour un Pilote, il prendra le dé-

17 - Number of karts allowed on the track

The number of karts allowed on the track (short circuits) is limited to 34 for final phase, 36 for Qualifying Practice and the Qualifying Heats and 51 for Free Practice.

18 - Running of a CIK-FIA Championship Competition

Any CIK-FIA Championship Competition shall comprise Free Practice, Qualifying Practice, Qualifying Heats and a final phase.

The use of transponders is mandatory at all times.

18A - Free Practice

Except in the case of specific regulations, the time schedule of the Competition must provide for Free Practice for each category. It will be reserved for Drivers who have entered the Championship and for Wild Card Drivers.

Those Drivers must have passed the Sporting Checks and Scrutineering. If the number of Drivers is under 102, they shall be divided into minimum two series for odd and even numbers. If it is more than 102, three series in equal number if possible shall be provided for.

18B - Qualifying Practice

Drivers who have passed Scrutineering are divided into equal series if possible, by drawing lots in the presence of at least one Steward. One 8 minute session per series is provided for. Each series will comprise a maximum number of 36 Drivers. During the session, Drivers will take the start when they choose. Any Driver having crossed the line drawn at the exit of the start area will be considered as having started, and his lap time will be taken into account, whatever the circumstances. Any lap fully covered is counted. The time retained is that of the best lap covered during the session. Any ties will be decided by the 2nd best time set by each Driver, and so on in the case of further ties.

The final classification of Qualifying Practice will be drawn up as follows:

- If there is only one series: the grid will be drawn up in the order of the fastest time achieved by each Driver.
- If there are two series and if the fastest time achieved in the slower series is not more than 101% of the fastest time achieved in the faster series: the classification will be determined by the order of the fastest times achieved by each Driver.
- If there are two series and if the fastest time achieved in the slower series is more than 101% of the fastest time achieved in the faster series: 1st place goes to the fastest time of the 1st series (fastest time overall), 2nd place to the fastest time of the 2nd series, 3rd place to the 2nd fastest time of the 1st series, 4th place to the 2nd fastest time of the 2nd series, 5th place to the 3rd fastest time of the 1st series, and so on.
- If there are three series and if the fastest time achieved in the slowest series is not more than 101% of the fastest time achieved in the fastest series: the classification will be determined by the order of the fastest times achieved by each Driver.
- If there are three series and if the fastest time achieved in the slowest series is more than 101% of the fastest time achieved in the fastest series: 1st place to the fastest time of the 1st series (fastest time overall), 2nd place to the fastest time of the 2nd series, 3rd place to the fastest time of the 3rd series, 4th place to the 2nd fastest time of the 1st series, 5th place to the 2nd fastest time of the 2nd series, and so on.
- And so on according to the same principle if there are further series.

If no time is taken into account for a Driver, he shall take the start

part en fin de grille. Si plusieurs Pilotes sont dans cette situation, leur position de départ sera tirée au sort. Tout arrêt d'un Pilote en Zone de Réparations ou en Parc d'Assistance sera définitif. En aucun cas il ne lui sera permis de repartir.

Pour la catégorie Superkart, voir réglementation particulière.

18C - Manches Qualificatives

Cas A: 36 participants ou moins - Trois Manches Qualificatives minimum seront courues avec tous les Pilotes. Les grilles de départ de chacune des Manches seront établies sur base des résultats des Essais Qualificatifs.

Cas B: 37 participants et plus - À l'issue des Essais Qualificatifs, les Pilotes seront répartis dans minimum quatre groupes pour les Manches Qualificatives. Le nombre de Pilotes par groupe sera de 18 maximum. Chaque groupe devra concourir contre tous les autres groupes.

- À titre d'exemple, dans le cas d'une répartition des Pilotes dans 4 groupes, le Pilote classé 1^{er} aux Essais Qualificatifs partira dans le groupe A, le 2^e dans le groupe B, le 3^e dans le groupe C, le 4^e dans le groupe D, le 5^e dans le groupe A, le 6^e dans le groupe B, le 7^e dans le groupe C, le 8^e dans le groupe D, et ainsi de suite.

- Chacun des quatre groupes mentionnés ci-dessus va concourir contre les autres groupes, c'est-à-dire: A contre B, A contre C, A contre D, B contre C, B contre D et C contre D, soit un total de six Manches Qualificatives. Chaque Manche Qualificative aura une longueur d'environ 10 ou 15 km selon la catégorie d'âge des Pilotes (Juniors/Seniors).

- Pour les Manches Qualificatives, les points seront attribués comme suit: 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^e, 3 points au 3^e et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place. Si un Pilote ne prend pas le départ d'une des Manches, il lui sera crédité un nombre de points égal au nombre des participants des groupes A et B plus 1.

Si un Pilote s'est vu présenter le drapeau noir ou a été exclu, il lui sera crédité un nombre de points égal au nombre de participants des groupes A et B plus 2.

- Tout Pilote qui n'aura pas effectué la totalité des tours prévus, même s'il n'a pas terminé la Manche Qualificative, sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

A l'issue des Manches Qualificatives, un classement intermédiaire sera établi. En cas d'ex æquo entre deux ou plusieurs Pilotes, ils seront départagés en fonction de leur classement aux Essais Qualificatifs.

Les 34 premiers Pilotes classés seront qualifiés pour la phase finale.

18D - Phase finale (suivant la réglementation des championnats concernés):

Finale, 34 Pilotes y participeront (25 ou 30 km selon les catégories d'âges). La Grille de Départ est déterminée en fonction du classement intermédiaire établi à l'issue des Manches Qualificatives.

Lors de la Finale, tout Pilote en passe d'être doublé ou qui a été doublé par le Pilote en tête de la course pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre la balance dans le Parc Fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura

at the end of the grid. If several Drivers are in that situation, their starting positions shall be decided by drawing lots. If a Driver stops in the Repairs Area or in the Servicing Park, it will be final. He/she will not be allowed to restart.

For the Superkart category, see the specific regulations.

18C - Qualifying Heats

Case A: 36 participants or less - At least three Qualifying Heats will be run with all the Drivers. The starting grids of each of the Heats will be established on the basis of the results of Qualifying Practice.

Case B: 37 participants and more - At the end of Qualifying Practice, Drivers will be separated into at least four groups for the Qualifying Heats. The number of Drivers per group will be 18 maximum. Each group must compete versus all the other groups.

- As an example, in the case of a separation of Drivers into 4 groups, the Driver classified 1st in Qualifying Practice will be in group A, the 2nd in group B, the 3rd in group C, the 4th in group D, the 5th in group A, the 6th in group B, the 7th in group C, the 8th in group D, and so on.

- Each of the four above-mentioned groups will compete against the other groups, i.e.: A versus B, A versus C, A versus D, B versus C, B versus D and C versus D, namely a total of six Qualifying Heats. Each Qualifying Heat will have a distance of approximately 10 or 15 km according to the age bracket of Drivers (Juniors/Seniors).

- For the Qualifying Heats, points will be awarded as follows: 0 point to the 1st, 2 points to the 2nd, 3 points to the 3rd and so on according to an increasing progression of one point per place. If a Driver does not take the start in a Qualifying Heat, he will receive a number of points equal to the number of participants of groups A and B plus 1.

If a Driver has been black-flagged or excluded, he will receive a number of points equal to the number of participants of groups A and B plus 2.

- Any Driver who has not covered all the laps scheduled, even if he has not finished the Qualifying Heat, will be classified according to the number of laps he has actually completed.

At the end of the Qualifying Heats, an intermediate classification will be established. Possible ties between two or more Drivers will be settled according to their classification in the Qualifying Practice.

The first 34 classified Drivers will be qualified for the final phase.

18D - Final phase (according to the regulations of the championships concerned):

Final, 34 Drivers will compete (25 or 30 km according to age brackets). Starting positions will be determined according to the Intermediate Classification established after the Qualifying Heats.

During the Final, any Driver about to be overtaken or who has been overtaken by the race leader for any reason whatsoever will be shown the blue and red flag (double diagonal) with his number. He shall compulsorily go to the scales in the Parc Fermé and will be classified according to the number of laps that he has actually

réellement effectués.

19 - Classements

Cas A) Le classement d'un Championnat CIK-FIA couru sur une seule Compétition sera celui de la Finale.

Le titre du Championnat CIK-FIA sera attribué au Pilote vainqueur de la Finale.

Si la Finale est interrompue en application de l'Article 2.21 des Prescriptions Générales sans pouvoir repartir et si moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, le titre du Championnat CIK-FIA ne sera pas attribué.

Cas B) Le classement d'un Championnat CIK-FIA composé d'une série de Compétitions sera établi comme suit: chaque Pilote pourra totaliser 80% des résultats, arrondis au chiffre le plus proche, soit:

- si le nombre de Compétitions est inférieur à 3, toutes les Compétitions seront retenues.

- si le nombre de Compétitions est compris entre 3 et 7, le plus mauvais résultat obtenu dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des Manches Qualificatives) ainsi que le plus mauvais résultat obtenu lors des Finales seront décomptés.

- si le nombre de Compétitions est compris entre 8 et 12, les deux plus mauvais résultats obtenus dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des Manches Qualificatives) ainsi que les deux plus mauvais résultats obtenus lors des Finales seront décomptés.

Un résultat nul consécutif à une disqualification ne pourra pas être décompté.

Le titre du Championnat CIK-FIA sera attribué au Pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

À chaque Compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des Manches Qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

À chaque Compétition, la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Si une course est interrompue en application de l'Article 2.21 des Prescriptions Générales sans pouvoir repartir et si moins de 2 tours ont été couverts, aucun point ne sera attribué. Si plus de 2 tours et moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, la moitié des points prévus sera attribuée. La totalité des points sera attribuée si 75% ou plus de la distance prévue ont été couverts.

20 - Classement du «Rookie of the Year» - catégorie OK
Récompenser le «Rookie of the Year» ayant marqué le plus grand nombre de points, en tenant compte de tous les résultats obtenus lors de sa participation au Championnat du Monde de la CIK-FIA et au Championnat d'Europe de la CIK-FIA avec des restrictions pour les Pilotes participant pour la première année à un Championnat Senior de la CIK-FIA et n'ayant pas plus de 16 ans (atteignant leur 15ème anniversaire le 1er janvier).

À chaque Compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des Manches Qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 10, 9, 8,

completed.

19 - Classifications

Case A) The classification of a CIK-FIA Championship held over one single Competition will be that of the Final.

The title of the CIK-FIA Championship will be awarded to the Driver who has won the Final.

If the Final is stopped under Article 2.21 of the General Prescriptions and cannot be restarted and if less than 75% of the scheduled distance have been covered, the title of the CIK-FIA Championship will not be awarded.

Case B) The classification of a CIK-FIA Championship will be established as follows: 80% of the results rounded up or down to the nearest figure will count, i.e.:

- if the number of Competitions is less than 3, all the Competitions will be retained.

- if the number of Competitions is between 3 and 7, the worst result obtained in the intermediate classifications (established after the Qualifying Heats) and the worst result obtained in the Finals will be discounted.

- if the number of Competitions is between 8 and 12, the two worst results obtained in the intermediate classifications (established after the Qualifying Heats) and the two worst results obtained in the Finals will be discounted.

A blank result due to a disqualification may not be discounted.

The title of the CIK-FIA Championship will be awarded to the Driver who has scored the greatest number of points.

At each Competition, for the intermediate classification (established after the Qualifying Heats), there will be an awarding of points to the top 10 classified Drivers, according to the following scale: 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

At each Competition, for the Final, points will be awarded to the top 15 classified Drivers according to the following scale: 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

If a race is stopped under Article 2.21 of the General Prescriptions and cannot be restarted and if less than 2 laps have been completed, no points will be awarded. If more than 2 laps but less than 75% of the scheduled distance have been covered, half the scheduled points will be awarded. Full points will be awarded if 75% or more of the scheduled distance have been covered.

20 - 'Rookie of the Year' classification - OK category

Award the best 'Rookie of the Year' who has scored the highest number of points, taking into consideration all the results obtained during participation in the CIK-FIA World and CIK-FIA European Championships, with restrictions for Drivers competing for the first year in a CIK-FIA Senior Championship and being no older than 16 years of age (reaching 15th birthday on the 1 January).

At each Competition, for the intermediate classification (established after the Qualifying Heats), there will be an awarding of points to the top 10 classified Drivers, according to the following scale: 10,

7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

À chaque Compétition, la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Un résultat nul consécutif à une disqualification ne pourra pas être décompté.

21 - Ex æquo entre Pilotes

Si deux ou plusieurs Pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place plus élevée au Championnat CIK-FIA se disputant sur une série de Compétitions sera attribuée (dans l'un ou l'autre cas) :

a) au titulaire du plus grand nombre de premières places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition) ;

b) si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de secondes places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition) ;

c) si le nombre de secondes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition), et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage ;

d) si l'égalité demeure parfaite, la meilleure place lors de la Course Finale de la dernière Compétition sera décisive.

22 - Jumelage de deux catégories

Dans le cadre des Championnats CIK-FIA, le jumelage de 2 catégories de Groupes différents peut être admis lorsque le nombre minimum de Pilotes (15 par catégorie) n'a pas été atteint. Le nombre minimum de Pilotes au jumelage devra être de 15. La catégorie la plus puissante, dans le respect des règlements en vigueur, partira en tête sur la grille de départ pour les Manches Qualificatives et Finales. À l'arrivée de la Finale, il sera procédé à un classement séparé. En aucun cas, les catégories Junior et Senior ne pourront être jumelées.

23 - Publicité

Un Organisateur ne peut imposer une publicité sur les fonds des numéros de compétition qu'avec l'accord exprès de la CIK-FIA.

Ces inscriptions publicitaires sur les fonds des numéros de compétition ne devront pas dépasser 20 cm de largeur sur 5 cm de hauteur au-dessus ou au-dessous du numéro.

Tout le matériel de publicité (bannières, panneaux, etc.) exposé dans le périmètre du circuit devra préalablement avoir été approuvé par la CIK-FIA pour des raisons de sécurité. Toute peinture sur le revêtement du circuit, autre que celle délimitant les bords de la piste et déterminant la grille de départ, est interdite pour des raisons de sécurité.

24 - Application et interprétation des Prescriptions Générales et Spécifiques

En cas de différend relatif à l'interprétation des Prescriptions, seule la CIK-FIA est qualifiée pour prendre une décision, sans préjudice du droit d'appel, conformément au Code.

25 - Réclamations et Appels

Les réclamations ne peuvent être présentées que par le Concurrent. Elles devront être remises sous forme écrite au Directeur de Course

9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

At each Competition, for the Final, points will be awarded to the top 15 classified Drivers according to the following scale: 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

A blank result due to a disqualification may not be discounted.

21 - Dead heats between Drivers

If two or more Drivers finish the season with the same number of points, the highest place in the CIK-FIA Championship held over a series of Competitions (in either case) will be awarded to:

a) the holder of the greatest number of first places in the Finals or Race 1 and Race 2 (depending on the format of the Competition),

b) if the number of first places is the same, the holder of the greatest number of second places in the Finals or Race 1 and Race 2 (depending on the format of the Competition),

c) if the number of second places is the same, the holder of the greatest number of third places in the Finals or Race 1 and Race 2 (depending on the format of the Competition), and so on until a winner emerges;

d) if there is still a dead heat, the better position in the Final Race of the last Competition will be decisive.

22 - Twinning of two categories

Within the framework of the CIK-FIA Championships, the twinning of 2 categories of different Groups may be admitted when the minimum number of Drivers (15 per category) has not been reached. The minimum number of Drivers for twinning shall be 15. For the Qualifying Heats and Finals, the most powerful category, in the respect of the valid regulations, will take the start at the head of the starting grid. At the finish of the Final, there will be a separate classification. There can never be a twinning of Junior and Senior categories.

23 - Advertising

An Organiser may impose an advertisement to be placed on the competition numbers background only with the express agreement of the CIK-FIA.

Such advertising inscriptions on the competition numbers background must not be more than 20 cm in width by 5 cm in height above or below the number.

All the advertising material (banners, panels, etc.) exposed in the perimeter of the circuit must have previously been approved by the CIK-FIA for safety reasons. Any paint on the circuit surfacing, other than that which delimits the edges of the track and determines the starting grid, is forbidden for safety reasons.

24 - Application and interpretation of the General and Specific Prescriptions

In the case of a dispute concerning the interpretation of the Prescriptions, only the CIK-FIA is qualified to take a decision, without prejudice of the right to appeal, in accordance with the Code.

25 - Protests and Appeals

The right to protest lies only with Entrants. They must be presented in writing to the Clerk of the Course or to his deputy within 10

ou à son adjoint dans les 10 minutes qui suivent l'affichage des résultats des Essais Qualificatifs et Manches Qualificatives et dans les 30 minutes qui suivent l'affichage du classement des Courses de la phase finale. Elles seront accompagnées de la caution prévue par la CIK-FIA, s'élevant à 850 Euros ou équivalent. La caution peut être payée dans la monnaie de l'ASN organisatrice ou une des monnaies suivantes: francs suisses, dollars américains et Euros. À défaut du Directeur de Course ou du Directeur adjoint, elles doivent être présentées à un Commissaire Sportif de la Compétition.

Conformément à l'Article 12.2 du Code Sportif International, les pénalités en temps infligées par le Collège des Commissaires Sportifs pour des infractions aux Règlements sont insusceptibles d'appel.

La caution sera remboursée si la réclamation est jugée fondée. Le jugement rendu par les Commissaires Sportifs, conformément à l'Article 13 du Code, pourra faire l'objet d'un appel en vertu des dispositions du Code (Article 14).

Dans le cadre des Championnats du Monde de Karting de la CIK-FIA, le montant de caution d'appel est de 6'000 Euros.

26 - Amendes

Une amende peut être infligée à tout Concurrent, Pilote, assistant ou Organisateur qui ne respectera pas les prescriptions des officiels de la Compétition. Une amende peut être infligée par la CIK-FIA, sur décision collégiale des Commissaires Sportifs de la Compétition. Toutes les amendes doivent être payées à la CIK-FIA dans un délai de 96 heures après avoir été infligées. Toutefois, les amendes jusqu'à 700 Euros devront être payées immédiatement par carte de crédit.

27 - Pénalités

Dans les Championnats de la CIK-FIA se déroulant sur plusieurs Compétitions ou sur une Compétition précédée de sélections, les Commissaires Sportifs d'une Compétition auront la possibilité de tenir compte des pénalités infligées aux Pilotes lors des Compétitions précédentes du même Championnat.

Dès le lendemain de la Compétition, le Président du Collège des Commissaires Sportifs de chaque Compétition communiquera au Secréariat de la CIK-FIA la liste des pénalités infligées par le Collège. Le Secréariat de la CIK-FIA portera cette liste à la connaissance du Président du Collège de la Compétition suivante.

28 - Dispositions protocolaires

- Les pages de couvertures du Règlement Particulier et du programme de la Compétition, les feuilles officielles de classement, ainsi que les affiches, porteront en évidence le titre du Championnat CIK-FIA (ou Coupe ou Trophée), avec le logo de la CIK-FIA, le logo de l'ASN et, si l'ASN n'est pas organisatrice elle-même, le logo de l'Organisateur délégataire.

- Le programme et les listes des résultats devront obligatoirement mentionner le nom, prénom et nationalité des Pilotes, le nom et la nationalité des Concurrents, les marques du matériel utilisé (châssis-moteur-pneus) et les numéros de course.

- Les préparatifs précédant le départ de la phase finale seront, dans la mesure du possible, précédés d'un cérémonial (présentation des Pilotes, etc.).

- La cérémonie de la proclamation du vainqueur sera soigneusement préparée et le matériel suivant doit être prévu de la manière

minutes after the posting of the results of the Qualifying Practice and Qualifying Heats and within 30 minutes after the posting of the classification of the Races of the final phase. They shall be accompanied by the fee provided for by the CIK-FIA, amounting to 850 Euros or equivalent. The deposit may be paid in the currency of the organising ASN or in one of the following currencies: Swiss francs, American dollars and Euros.

In the absence of the Clerk of the Course or of his deputy, they shall be presented to the Stewards of the Competition or to one of them.

In accordance with Article 12.2 of the International Sporting Code, time penalties imposed by the Panel of Stewards for infringements of the Regulations are not susceptible to appeal.

The deposit will be refunded if the protest is judged founded. It will be possible to appeal against the Stewards' judgement, pursuant to Article 13 of the Code, in accordance with the provisions laid down in the Code (Article 14).

For the CIK-FIA Karting World Championships, the amount of the appeal deposit is 6,000 Euros.

26 - Fines

A fine may be inflicted on any Entrant, Driver, assistant or Organiser who does not respect the prescriptions of the officials of the Competition. A fine may be inflicted by the CIK-FIA, on decision of the Panel of Stewards of the Competition.

All fines must be paid to the CIK-FIA within 96 hours after their imposition. However, fines of 700 Euros or less must be paid immediately by credit card.

27 - Penalties

In the CIK-FIA Championships held over several Competitions or consisting in one Competition preceded by selections, the Stewards of a Competition will have the possibility of taking into account any penalties inflicted on Drivers during previous Competitions of the same Championship.

On the day after the Competition, the Chairman of the Panel of Stewards of each Competition will forward to the Secretariat of the CIK-FIA the list of penalties inflicted by the Panel. The Secretariat of the CIK-FIA will bring this list to the attention of the Chairman of the Panel of the following Competition.

28 - Protocol provisions

- The cover pages of the Supplementary Regulations and programme of the Competition, the official classification sheets, as well as the posters, will bear in a prominent position the title of the CIK-FIA Championship (or Cup or Trophy), with the CIK-FIA logo, the logo of the ASN and, if the ASN itself is not the Organiser, the logo of the proxy Organiser.

- The programme and lists of results must mention the surname, first name and nationality of the Drivers, the name and nationality of the Entrants, the makes of the equipment used (chassis-engine-tyres) and the racing numbers.

- The preparations prior to the final phase will be, as far as possible, preceded by a ceremony (presentation of Drivers, etc.).

- The ceremony for the proclamation of the winner shall be carefully prepared and the following equipment must be provided for as

suivante:

- * un podium de grandes dimensions revêtant les logos de la CIK-FIA, de l'ASN et, si l'ASN n'est pas organisatrice elle-même, de l'Organisateur délégataire (voir Annexe 12 au Règlement des Circuits, Partie 1);
- * le 3^e, le 2^e et le vainqueur de la Compétition monteront successivement sur le podium;
- * l'hymne national du Pilote vainqueur sera joué et le drapeau national des trois premiers sera hissé (la nationalité du Pilote étant celle de l'ASN ayant émis sa licence, sauf pour le Championnat du Monde, où la nationalité civile du Pilote prévaudra);
- * une coupe au minimum sera remise aux Pilotes.

29 - Droits de tournage et d'images animées de la FIA

La couverture des Compétitions comptant pour les Championnats de la CIK-FIA doit être équitable et impartiale, conformément à l'Article 27 des Prescriptions Générales de la FIA.

30 - Carénage avant et Kit de montage de carénage avant

Dans tous les Championnats, Coupes et Trophées de la CIK-FIA (Superkart excepté), l'utilisation d'un carénage avant homologué et du kit de montage de carénage avant homologué de la période d'homologation de la carrosserie 2015 – 2020 est obligatoire.

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner KG s.a.s. en tant que fournisseur exclusif d'un kit de montage de carénage avant homologué pour les saisons 2018, 2019 et 2020.

Pour chaque pilote et pour chaque kit de montage de carénage avant commandé, le prix proposé par KG s.a.s. est de 20,30 €/kit (hors taxes) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus.

Adresse de KG s.a.s. de Pierluigi Giacometto & C. :
M. Davide GAGGIANESI
Viale America 1
10081 CASTELLAMONTE - ITALIE
- Téléphone : +39/01 24 51 71 77
- E-mail : kg@kgkarting.it

A partir des Manches Qualificatives jusqu'à la Finale, chaque Pilote doit entrer dans le Parc d'Assistance « Départ » - Pré-grille avec le carénage avant détaché de son kart. Le Mécanicien ou le Pilote lui-même doit monter le carénage avant dans le Parc d'Assistance « Départ » - Pré-grille sous la supervision d'un Commissaire Technique. Durant les Manches Qualificatives et la Finale, il est uniquement autorisé d'installer le carénage avant dans la Zone de réparation.

Installation du «Carénage avant»
Le carénage avant (installé à l'aide du kit de montage de carénage avant) doit être en position correcte à tout moment lors d'une compétition (voir Dessin Technique n° 2d).

Le drapeau noir à disque orange ne sera pas présenté à un pilote si son carénage avant n'est plus en position correcte.

Si le juge de fait indique que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où le «drapeau

follows:

- * a podium of large dimensions with the logos of the CIK-FIA, the ASN and, if the ASN itself is not the Organiser, of the proxy Organiser (see Appendix 12 to the Circuit Regulations, Part 1);
- * the 3rd and 2nd placed Drivers and the winner of the Competition will climb on the podium in that order;
- * the winner's national anthem will be played and the national flags of the top 3 classified Drivers will be hoisted (the nationality of the Driver being that of the ASN which delivered his licence, except for the World Championship where the civil nationality of the Driver will prevail);
- * at least a cup will be awarded to the Drivers.

29 - FIA filming and moving picture rights

The coverage of Competitions counting towards the CIK-FIA Championships must be fair and impartial, in accordance with Article 27 of the FIA General Prescriptions.

30 - Front Fairing & Front Fairing Mounting Kit

In all CIK-FIA Championships, Cups and Trophies (except Superkart), the use of a homologated front fairing and of the homologated front fairing mounting kit of the bodywork homologation period 2015 – 2020 is mandatory.

Within the framework of the call for tenders issued by the FIA, the FIA World Motor Sport Council has decided to appoint KG s.a.s. as the exclusive supplier of a homologated front fairing mounting kit for the 2018, 2019 and 2020 seasons.

For each driver and for every front fairing mounting kit ordered, the price proposed by KG s.a.s. is €20.30 per kit (excluding tax) for the above-mentioned Championships, Cups and Trophies.

Address of KG s.a.s. di Pierluigi Giacometto & C. :
Mr Davide GAGGIANESI
Viale America 1,
10081 CASTELLAMONTE - ITALY
- Phone: +39/01 24 51 71 77
- E mail: kg@kgkarting.it

As from the Qualifying Heats until the Final, each Driver must enter the "Start" Servicing Park – Assembly Area with the front fairing detached from their kart. The Mechanic or the Driver himself must mount the front fairing in the "Start" Servicing Park – Assembly Area under the supervision of a Scrutineer.

During Qualifying Heats and Final, it is only allowed to install the front fairing to the correct position in the Repair Area.

Correct installation of the "Front Fairing"
The front fairing (using the front fairing mounting kit) must be in the correct position at all times during a competition (see Technical Drawing No. 2d).

The black flag with an orange disc will not be shown to a driver if his front fairing is no longer in the correct position.

If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the "black and white che-

à damier noir et blanc» était agité et où le(s) kart(s) concerné(s) franchissait(aient) la ligne d'arrivée, une pénalité en temps de 10 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

Lorsque les Commissaires Techniques/Juges de Faits envoient les rapports sur la position incorrecte du carénage avant, les Commissaires Sportifs appliqueront automatiquement les décisions. Les Concurrents concernés ne seront pas invités à signer les documents contenant les décisions.

S'il est constaté/prouvé qu'un Pilote ou un tiers a remplacé intentionnellement un carénage avant qui n'était pas installé correctement pendant le dernier tour ou après que le « drapeau à damier noir et blanc » a été agité, il s'en suivra une disqualification de la compétition.

La Zone de réparation sera fermée à partir du moment où le panneau « Dernier tour » est présenté aux Pilotes.

Le dispositif de mesure MiniRAE Lite de la société «RAE Systems Inc. (USA)» sera utilisé lors des Essais Qualificatifs, des Manches Qualificatives et de la phase finale pour contrôler la conformité du carénage avant au règlement.

La mesure de COV du carénage avant ne peut dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution du carénage avant, par exemple du fait de l'utilisation d'un spray nettoyant, doit être évitée, ceci pouvant entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si, suite au contrôle, il est établi que le carénage avant n'est pas conforme au règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Pré-grille : par conséquent il n'y aura aucune participation à la partie correspondante de la Compétition (Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et phase finale). Les réclamations contre cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et les appels à cet égard n'ont pas d'effet suspensif.

31 - Fond de Prix

Chaque ASN dont un ou plusieurs Pilotes s'est/se sont engagé(s) à un Championnat, Coupe ou Trophée de la CIK-FIA devra verser à la CIK-FIA 263 Euros pour alimenter le Fonds de Prix commun récompensant les Championnats de la CIK-FIA.

32 - Echappements - Appel d'offres

a) Moteur OK

Dans le cadre de l'appel d'offres pratiqué par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner ELTO Racing comme fournisseur exclusif au cours des saisons 2016, 2017 et 2018 :

- pour la fourniture des échappements dans le cadre du Championnat du Monde CIK-FIA, du Championnat d'Europe CIK-FIA et du Championnat d'Asie-Pacifique CIK-FIA.

Pour chaque Pilote et pour tout échappement commandé, le prix proposé par Elto Racing est de 160 €/pièce (HT) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus. Les échappements doivent être commandés à l'avance auprès d'Elto Racing, dans un délai minimum de deux semaines avant la Compétition concernée.

quered flag" was waved and the kart(s) concerned crossed the finish line, in all situations a time penalty of 10 seconds will be imposed automatically on the driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

When the Scrutineers/Judges of Fact send the reports regarding the incorrect position of the front fairing, the Stewards will automatically apply the decisions. The Entrants concerned shall not be invited to sign the decision documents.

Should a Driver or a third party be found/proved to have intentionally replaced a front fairing which is not installed correctly during the last lap or after the "black and white chequered flag" was waved this will lead to a disqualification from the competition.

As from the moment the "Last Lap" panel is presented to the Drivers the Repair Area will be closed.

The measuring device MiniRAE Lite of the company "RAE Systems Inc. (USA)" will be used in Qualifying Practice, Qualifying Heats and the final phase to check that the front fairing is in conformity with the regulations.

The VOC measurement of the front fairing may not exceed 5 ppm (maximum limiting value) under any circumstances.

Note: Pollution of the front fairing, e.g. with a cleaning spray, must be avoided since this can result in the limiting value being exceeded.

Should the check establish that the front fairing is not in conformity with the regulations, the relevant Driver will not be allowed access to the Assembly Area; consequently no participation in the corresponding part of the competition (Qualifying Practice, Qualifying Heats, final phase). Protests against this procedure are not admitted. Protests and appeals in this regard do not have a suspensive effect.

31 - Prize Fund

Each ASN of which one or several Drivers has/have entered a CIK-FIA Championship, Cup or Trophy must pay to the CIK-FIA 263 Euros to contribute to the common Prize Fund which rewards the CIK-FIA Championships.

32 - Exhausts - Invitation to tenders

a) OK Engine

Within the framework of the invitation to tenders issued by the FIA, the World Motor Sport Council of the FIA has decided to designate ELTO Racing as the exclusive supplier during the 2016, 2017 and 2018 seasons:

- for the supply of exhausts in the CIK-FIA World Championship, the CIK-FIA European Championship and the Asia-Pacific Championship.

For each driver and for every exhaust ordered, the price proposed by Elto Racing is 160 €/piece (excluding tax) for the Championships, Cups and Trophies mentioned above. The exhaust must be ordered in advance from Elto Racing, a minimum of two weeks before the Competition in question.

Coordonnées de Elto Racing : Elto Racing, M. Eligio TORREGIANI,
Via Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALIE
- Tél.: +39/0721 200 166
- Fax : +39/0721 202 201
- E mail : amministrazione@eltoracing.it

*Address of Elto Racing : Elto Racing, Mr Eligio TORREGIANI, Via
Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALY
- Phone: +39/0721 200 166
- Fax: +39/0721 202 201
- E mail: amministrazione@eltoracing.it*

b) Moteur OK-Junior

Dans le cadre de l'appel d'offres pratiqué par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner ELTO Racing comme fournisseur exclusif au cours des saisons 2016, 2017 et 2018:

- pour la fourniture des échappements dans le cadre du Championnat du Monde Junior CIK-FIA, du Championnat d'Europe Junior CIK-FIA et du Championnat d'Asie-Pacifique Junior CIK-FIA.

Pour chaque Pilote et pour tout échappement commandé, le prix proposé par Elto Racing est de 150 €/pièce (HT) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus. Les échappements doivent être commandés à l'avance auprès d'Elto Racing, dans un délai minimum de deux semaines avant la Compétition concernée.
Coordonnées de Elto Racing : Elto Racing, M. Eligio TORREGIANI,
Via Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALIE
- Tél.: +39/0721 200 166
- Fax : +39/0721 202 201
- E mail : amministrazione@eltoracing.it

b) OK-Junior Engine

Within the framework of the invitation to tenders issued by the FIA, the World Motor Sport Council of the FIA has decided to designate ELTO Racing as the exclusive supplier during the 2016, 2017 and 2018 seasons:

- for the supply of exhausts in the CIK-FIA World Junior Championship, the CIK-FIA European Junior Championship and the Asia-Pacific Junior Championship.

For each driver and for every exhaust ordered, the price proposed by Elto Racing is 150 €/piece (excluding tax) for the Championships, Cups and Trophies mentioned above. The exhaust must be ordered in advance from Elto Racing, a minimum of two weeks before the Competition in question.
*Address of Elto Racing : Elto Racing, Mr Eligio TORREGIANI, Via
Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALY
- Phone: +39/0721 200 166
- Fax: +39/0721 202 201
- E mail: amministrazione@eltoracing.it*

